



CONSEIL CULTUREL  
DE LA  
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session 1972-1973

7 JUIN 1973

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT LE BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
— RÉGIME FRANÇAIS —  
POUR L'ANNÉE BUDGETAIRE 1972 (1)

BAUDOUIN,  
Roi des Belges,

*A tous, présents et à venir, SALUT.*

Sur la proposition de Notre Vice-Premier Ministre et Ministre du Budget, chargé de la Coordination des Réformes institutionnelles, de Notre Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances, de Notre Ministre de l'Éducation nationale et de Notre Secrétaire d'État au Budget et de l'avis de Nos Ministres qui en ont délibéré en Conseil,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Vice-Premier Ministre et Ministre du Budget, chargé de la Coordination des Réformes

institutionnelles, Notre Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances et Notre Secrétaire d'État au Budget sont chargés de présenter en Notre nom au Conseil culturel de la Communauté culturelle française le projet de décret dont la teneur suit :

TITRE I.

DEPENSES ORDINAIRES.

ARTICLE 1<sup>er</sup>.

La dotation de 562.100.000 francs afférente à l'Éducation nationale — régime français pour

(1) Pour le tableau budgétaire, voir document de la Chambre des Représentants 4-XIX-A (1971-1972) N° 1 (deuxième colonne).

l'année budgétaire 1972, titre I, dépenses ordinaires, est affectée conformément au tableau ci-annexé.

TITRE IV.

SECTION PARTICULIERE.

ART. 2.

Les opérations effectuées sur les fonds spéciaux figurant au titre IV du tableau joint au présent décret, sont évaluées à 495.789.000 francs pour les recettes et à 495.789.000 francs pour les dépenses.

ART. 3.

Le mode de disposition des avoirs mentionnés aux fonds inscrits au titre IV du tableau joint à la présente loi est indiqué en regard du numéro de l'article se rapportant à chacun d'eux.

Les fonds et comptes sur lesquels il est disposé à l'intervention du Ministre des Finances sont désignés par l'indice B.

Donné à Bruxelles, le 7 juin 1973.

BAUDOUIN.

Par le Roi :

*Le Vice-Premier Ministre et Ministre du Budget,  
chargé de la Coordination  
des Réformes institutionnelles.*

L. TINDEMANS.

*Le Vice-Premier Ministre  
et Ministre des Finances,*

W. DE CLERCQ.

*Le Ministre de l'Education nationale,*

M. TOUSSAINT.

*Le Secrétaire d'Etat au Budget,*

A. HUMBLET.